

Le 5 juin 2019

[Original]

Taxe sur le carbone

M. D. Landry : Monsieur le président, le premier ministre a atteint un nouveau creux alors qu'il cherche à imiter son héros, Doug Ford, à la moindre occasion. Dans le cadre d'une campagne publicitaire financée par les contribuables, la province a envoyé des autocollants à tous les propriétaires de stations-service pour qu'ils les placent sur les pompes à essence. Ces autocollants parlent de la taxe fédérale sur le carbone. Tout comme les autocollants que Doug Ford a envoyés aux propriétaires de stations-service de sa province, ceux-ci ne mentionnent pas les rabais sur le carbone auxquels chaque personne du Nouveau-Brunswick...

Le président : Monsieur le chef de l'opposition, pas d'accessoire, s'il vous plaît. Laissez cela sur votre pupitre.

M. D. Landry : Monsieur le président, c'est un document officiel du gouvernement, accompagné d'une lettre. Je vous le présenterai lorsque nous passerons à l'étape du dépôt des documents.

Monsieur le président, comment le premier ministre peut-il justifier ces dépenses pour des documents financés à même l'argent des contribuables?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, il est plutôt facile de justifier le fait d'informer les membres du public des taxes et impôts qu'ils doivent payer. Les problèmes que nous voyons dans le présent cas et dans le cas de la taxe sur le carbone... Monsieur le président, en ce qui concerne le plan sur le carbone et toutes les questions à cet égard, nous avons dit que nous pouvions répondre aux normes environnementales et atteindre nos objectifs d'émissions. Nous avons en fait un plan sur le carbone que le gouvernement fédéral a en sa possession, contrairement à la situation précédente lorsque le plan n'a pas été accepté. La taxe sur le carbone fait partie du contexte actuel, mais nous disons que nous n'en avons pas besoin. Nous voulons que les gens sachent que la taxe s'élève à 4 ¢ en ce moment, mais qu'elle s'élèvera à 12 ¢ dans deux ou trois ans et qu'elle continuera d'augmenter à l'infini, Monsieur le président. Nous nous concentrons sur les émissions. Nous ne nous concentrons pas sur les façons d'imposer davantage les gens sans obtenir de résultats.

Monsieur le président, à cet égard, nous continuerons à informer le public de l'argent qui est dépensé en raison des décisions qui sont prises à la Chambre et à la Chambre des communes, à Ottawa. Monsieur le président, les membres du public ont le droit de savoir. Ils seront mis au courant, et nous continuerons de présenter les faits. Merci beaucoup.



[Original]

M. D. Landry : Monsieur le président, le premier ministre prélèvera 100 \$ par mois des parents d'enfants handicapés. Il ne se soucie même pas d'une mère célibataire ayant trois enfants qui ne pourront plus aller à l'université, parce que les frais de scolarité ne sont pas gratuits. Pourtant, il peut dépenser des centaines et des milliers de dollars, ou plus, provenant de l'argent des contribuables, dans cette campagne publicitaire de nature manifestement politique.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Vous savez, Monsieur le président, nous avons traité de la question hier. Nous avons discuté de la gratuité des droits de scolarité et du fait que nous l'avons offerte à tous. Nous ne choisissons pas de gagnants. Nous permettons bel et bien aux étudiants de réaliser leurs rêves à l'établissement où ils souhaitent étudier et de fréquenter l'établissement de leur choix, sans que celui-ci soit imposé par le gouvernement, qui leur apporte plutôt un soutien.

Monsieur le président, nous croyons qu'il faut obtenir des résultats par rapport à l'argent dépensé. Lorsqu'il est question d'argent, nous croyons que l'important n'est pas de faire les gros titres. L'important, c'est d'obtenir des résultats. D'ailleurs, je sais que la notion est étrangère à l'équipe des Rouges et des Verts. Je sais qu'il arrive que les résultats n'aient aucune importance. Eh bien, l'argent des contribuables est, à mes yeux, important.

Nous sommes l'une des régions les plus imposées du pays, sinon la plus imposée. Nous sommes la seule province ou l'une des seules provinces... Je sais que d'autres provinces subissent les conséquences de l'imposition, par le fédéral, de la taxe sur le carbone et de la mise en oeuvre du filet de sécurité qui y est lié. Nous avons en place un plan que le gouvernement fédéral n'a pas encore accepté. En conséquence, Monsieur le président, si nous voulons travailler ensemble pour redresser la situation pour la population du Nouveau-Brunswick, laissons les gens de l'opposition s'adresser à leurs homologues fédéraux et leur dire : Pourquoi n'acceptez-vous pas le plan du Nouveau-Brunswick?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M. D. Landry : Le premier ministre a mentionné le Parti libéral et le Parti vert. Je dirai maintenant le Parti allianciste-conservateur-Doug Ford. J'aimerais savoir combien va coûter aux contribuables de la province cette campagne publicitaire, à propos de laquelle je vous ai montré le petit document tantôt? Je voudrais que le premier ministre me dise combien a coûté cette campagne.



[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, vous savez, je ne connais pas le coût exact des autocollants. Je peux me renseigner. Je prends note de la question. Je me renseignerai, car le coût sera peu important en regard de ce que les gens doivent savoir pour prendre des décisions éclairées. Alors, je sais que, par le passé, la pratique consistait à ne présenter aucun fait. Un gros titre était présenté, Monsieur le président, mais aucun fait. Je n'approuve pas une telle pratique, et notre équipe ne l'approuve pas non plus.

Le groupe des Rouges et des Verts peut continuer à parler de la question et à s'accorder sur le sujet, mais il ne veut pas examiner les chiffres réels. Cela vaut pour toute mesure que nous examinons afin d'éviter une imposition plus élevée, qu'il s'agisse de la gestion de l'absentéisme et des congés de maladie, dont j'ai parlé en public... Regardons les faits, Monsieur le président. Examinons les faits dans l'ensemble du système et posons la question suivante : Comment pouvons-nous faire mieux et faire en sorte que nos employés veulent aller travailler parce que leur milieu de travail est un excellent endroit où travailler? Je ne sous-entends pas qu'aucun problème n'existe en milieu de travail, mais, à mon avis, il faut se concentrer sur de tels aspects pour que les gens veuillent faire partie de la solution. L'argent n'est pas le seul enjeu, Monsieur le président. Ce qui compte, c'est de pouvoir travailler dans un milieu où l'on peut s'épanouir.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M. D. Landry : Merci, Monsieur le président. Le premier ministre ne sait-il pas qu'il existe une *Loi sur la publicité gouvernementale*? Il y est dit clairement que toute publicité gouvernementale devrait concerner la santé publique et la sécurité publique, comme dans le cas d'une épidémie de rougeole ou d'une inondation, ou qu'elle devrait servir à expliquer un nouveau programme important. Elle n'est pas censée être de nature politique. Cette loi exige que, comme cela est dit, la publicité ne soit pas payée par l'argent public. Ces autocollants semblent violer ces trois conditions. Par l'entremise du président, étiez-vous même conscient que votre ministre avait envoyé ce genre de lettre à la population?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Vous savez, l'information en question devrait ensuite figurer sur les factures d'Énergie NB pour que les gens se rendent compte que l'augmentation éventuelle de 6 % du coût de l'électricité découle de la taxe sur le carbone, Monsieur le président. Le PDG en a parlé à maintes reprises. La taxe sur le carbone en est la cause, Monsieur le président. Vous savez, il peut sembler inhabituel d'informer le public de la façon dont son argent est utilisé et dépensé, mais cela n'a rien d'inhabituel pour le gouvernement actuel. Nous procédons ainsi, car nous voulons prendre des décisions sensées pour que les gens en comprennent les fondements.



La reddition de comptes est une autre composante clé de la plateforme, Monsieur le président, au titre de laquelle nous serons responsables des résultats. Toutefois, nous ne pouvons pas y arriver seuls. Nous l'avons dit. Nous sollicitons l'aide de toutes les personnes qui travaillent, de près ou de loin, à la gouvernance. Nous avons besoin d'aide, car nous pouvons faire mieux et nous nous efforcerons d'y arriver. Toutefois, Monsieur le président, le but est de rendre compte des faits, et nous continuerons à en rendre compte.

[Original]

M. D. Landry : Monsieur le président, le héros du premier ministre, Doug Ford, impose une amende aux propriétaires de stations-service qui refusent de coller les autocollants sur les pompes à essence. Cette campagne est clairement basée sur celle de Doug Ford et coordonnée avec celle-ci. La lettre du ministre du Développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick n'indique pas clairement si c'est un choix facultatif ou non. Je sais que, si le gouvernement me donne quelque chose comme cela, à moins que ce soit clair, je vais penser devoir l'afficher. Si c'est facultatif, pourquoi le ministre ne l'a-t-il pas clairement indiqué dans sa lettre?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, à mon avis, il est tout à fait acceptable que des commerçants veuillent diffuser l'information et renseigner le public au sujet de leurs coûts. En fait, j'encourage une telle initiative et je pense que ces derniers devraient le faire ; toutefois, s'il s'agit de leur entreprise, ils ont le choix.

Vous savez, Monsieur le président, nous constatons que les commerçants veulent en fait dire aux gens du public que la taxe qu'ils paient est démesurée et que chaque sou est taxé à tel point que notre province n'est pas propice aux affaires. Nous avons constaté que des compagnies quittaient notre province et que l'investissement du secteur privé déclinait. Nous avons vu des collectivités frontalières... Que se passe-t-il maintenant? Des entreprises établies du côté canadien voient leurs affaires pâtir de la situation, car les gens se rendent du côté américain pour faire le plein d'essence. Nous savons d'ailleurs qu'il existe d'autres conséquences.

Quel a donc été le changement radical? Une nouvelle taxe de 4 ¢ le litre a fait son apparition, laquelle s'élèvera bientôt à 12 ¢ d'ici à deux ou trois ans. Notre climat ne sera pas favorable aux affaires et nous agirons comme si de rien n'était. Eh bien, tant que nous serons là, de ce côté-ci de la Chambre, à travailler ensemble, notre objectif sera de sauver le Nouveau-Brunswick.

[Original]

M. D. Landry : Monsieur le président, si le premier ministre veut vraiment que les gens comprennent ce qu'ils paient à la pompe, pourquoi n'inclut-il pas la partie provinciale de la taxe ou la marge bénéficiaire des compagnies pétrolières? Quel est le résultat qui est recherché ici,



Monsieur le président? Comment cela va-t-il aider les parents d'un enfant handicapé auxquels le premier ministre vient d'enlever 100 \$ par mois, afin de les dépenser pour des choses comme celles-là, qui, apparemment, sont plus importantes pour lui? Peut-il répondre aux questions dans l'ordre où elles lui ont été posées, et ce, avec des réponses claires?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, il n'y a rien de nouveau concernant la taxe sur le carburant, mis à part la taxe sur le carbone, et tout reçu indique la TVH qui a été payée sur chaque achat. Les gens le savent déjà. Ils le savent déjà. Ce qui est nouveau, c'est que les gens ne savent pas qu'une taxe de 4 ¢ par litre a été soudainement ajoutée. Que cela signifie-t-il pour eux quand ils font le plein? D'ailleurs, ils ne savent pas vraiment dans quelle mesure la taxe augmentera.

Une fois que les Libéraux s'emparent d'une nouvelle taxe, celle-ci sera toujours à la hausse, ce qui augmentera les dépenses. Le problème existe depuis longtemps. Imposons plus, dépensons plus et dissimulons plus. Voilà en quoi consistaient les trois approches du gouvernement : imposer, dépenser et dissimuler. Eh bien, Monsieur le président, la situation évolue. L'objectif est de savoir ce qui est payé et ce qui est obtenu en échange et de tout présenter pour que les gens en prennent connaissance.

Fracturation hydraulique

M. Bourque : Dissimuler? Eh bien, parlons de dissimulation. Hier à l'Assemblée, le premier ministre a dit à la presse que le moratoire sur la fracturation hydraulique n'était plus en vigueur, et ce, depuis un mois — un mois —, et nous ne l'apprenons que maintenant. Qu'advient-il de la transparence? Les gens du gouvernement n'ont pas jugé bon d'informer au préalable la population du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre devrait peut-être préparer aussi des autocollants ou des aimants de réfrigérateur à cet effet. Ce serait peut-être plus efficace.

Voici ce que j'aimerais savoir : Le moratoire est-il levé à l'échelle régionale? Est-il levé dans la région de Sussex? Est-il levé dans la région d'Elgin? Est-il levé ailleurs dans le comté d'Albert? Est-il levé dans la région de Memramcook? Nous aimerions le savoir. Est-il levé dans le comté de Kent? Est-il levé dans le bassin hydrographique du ruisseau Turtle? Nous voudrions le savoir. Quelles sont les conditions applicables à la levée du moratoire? Merci.

L'hon. M. Higgs : La mise en valeur du gaz naturel était dans notre ligne de mire lors de la campagne l'année dernière. Nous avons dit qu'il s'agissait d'une approche régionale. En fait, vous vous souvenez peut-être du discours du trône, de l'amendement ajouté par le Parti libéral et du sous-amendement que nous avons proposé. Il a fait l'objet d'un vote sur une motion de confiance ici à la Chambre, ce qui nous a permis de modifier le règlement tel que nous l'avions annoncé. Nous avons dit que nous voulions apporter les changements d'ici à la fin de mai.



Eh bien, je sais que l'opposition est déconcertée de voir que nous menons à bien ce que nous avons prévu de faire. Nous faisons effectivement ce que nous avons annoncé, et ce, au moment indiqué. Les échéances évoluent et varient parfois, mais cela n'a rien d'étonnant. Voilà ce que nous avons l'intention de réaliser et voilà ce que nous avons réalisé.

Nous sommes maintenant en mesure de passer à l'étape suivante et de rencontrer les Premières nations pour leur dire : Bon, une modification réglementaire intervient maintenant, car le gouvernement précédent a laissé la question en suspens. Il a ainsi eu tout le loisir de se consacrer uniquement à la dépense des recettes fiscales. Tel était l'objectif auparavant, mais, aujourd'hui, l'objectif est de travailler avec toutes les collectivités pour bâtir et renforcer le Nouveau-Brunswick. Merci.

M. Bourque : Monsieur le président, je suis content d'apprendre que les gens d'en face travailleront avec toutes les collectivités. Je suppose que cela comprend le comté de Kent et la région entourant Riverview, étant donné que le premier ministre n'a pas apporté de réponse précise. Je vous remercie donc de la réponse.

Parlons des conditions que nous avons établies. Nous avons parlé du traitement des eaux usées provenant de la fracturation hydraulique. J'aimerais savoir si le premier ministre et le gouvernement ont un plan à cet égard. D'ailleurs, qu'en est-il du droit constitutionnel, soit l'obligation de consulter les communautés autochtones? Dois-je comprendre qu'il n'y a pas eu de consultation? Comment le gouvernement actuel peut-il ignorer ces communautés fondatrices? Les parlementaires du côté du gouvernement ont-ils simplement commis un énième faux pas, ou se moquent-ils éperdument de la situation?

L'hon. M. Holland : Je comprends. Je comprends. Je comprends, Monsieur le président. Les gens d'en face voient des parlementaires du côté du gouvernement se faire élire, puis retrousser leurs manches et obtenir des résultats ; ils pensent donc à faire de la désinformation. Je me rends compte que des parlementaires d'un parti d'opposition comprennent que notre discours du trône a été approuvé ; ils pensent donc devoir détourner notre attention et semer la panique pour que la population ne puisse pas constater qu'un gouvernement accomplit son travail. Je vois là-bas un gouvernement... Je vois des gens de l'opposition observer un gouvernement qui respecte les engagements qu'il a pris avant les élections et qui les concrétise ; ils pensent alors devoir détourner l'attention des personnes du Nouveau-Brunswick pour que celles-ci ne puissent pas, pour la première fois depuis longtemps, voir un gouvernement obtenir des résultats.

Je siège derrière le premier ministre à l'Assemblée législative, mais je le soutiens en tant que dirigeant qui fait passer le Nouveau-Brunswick en premier.

M. Bourque : Je dois dire que c'est assez incroyable venant du ministre qui a signé des lettres destinées aux stations-service et dont le contenu était incomplet, ce qui a aveuglé les gens du Nouveau-Brunswick. L'approche qui dit « Ne venez pas m'embrouiller avec des faits » est toujours d'actualité et bien en vigueur au sein du gouvernement actuel.



Hier, nous avons posé des questions au sujet d'un rapport bien sombre publié par le CEPA qui indique que le Nouveau-Brunswick occupera au cours des deux prochaines années, par une marge importante, la toute dernière position en matière d'investissements dans le secteur privé. Le CEPA était au courant de l'intention de lever le moratoire. C'est vrai. Le gouvernement actuel a rendu publique sa décision. Rien ne me surprend en ce qui concerne le gouvernement actuel, Monsieur le président, y compris les cafouillages. Il ne prévoit pour les prochaines années aucun grand projet d'investissement dans l'industrie. Le premier ministre sait-il quelque chose que le CEPA ignore? Ou bien, donne-t-il encore une fois de faux espoirs aux gens du Nouveau-Brunswick, comme il ne cesse de le faire? Merci.

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, c'est un peu fort. À notre arrivée au pouvoir, nous avons d'emblée dû composer avec un tableau élaboré par le ministère des Finances, qui montrait que les investissements du secteur public et ceux du secteur privé concordaient. Savez-vous ce qui s'est passé? Les investissements du secteur privé ont chuté et ceux du secteur public ont augmenté. Le rapport est habituellement de deux pour un pour le secteur privé par rapport au secteur public.

Au cours des quatre dernières années, nous avons donc constaté, pour l'une des premières fois de notre histoire, un véritable déclin des investissements dans le secteur privé. Alors, comment rétablir la situation, Monsieur le président? Il faut procéder étape par étape. Quelle a été la première étape? Il ne fallait pas que les agences de notation abaissent notre cote de crédit, Monsieur le président, non seulement pour que nous n'ayons pas à payer d'autres d'intérêts, mais aussi pour qu'elles ne disent pas à la face du monde que la province était un cas désespéré. Eh bien, les agences n'ont pas dit qu'elles le feraient. En fait, elles ont dit que nous avions bel et bien franchi un cap. Nous sommes effectivement passés d'une perspective négative à une perspective stable. Les gens de l'industrie et les investisseurs s'en rendent compte, car le Nouveau-Brunswick prend la situation en main. Le député d'en face ne devrait donc pas s'étonner de ce qui nous a amenés ici, compte tenu du déclin des investissements dans le secteur privé ; la cause du problème était très claire, Monsieur le président.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Loi sur les langues officielles

M. McKee : Monsieur le président, le Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick et le Conseil économique du Nouveau-Brunswick ont annoncé, plus tôt cette semaine, la création d'un groupe de travail visant à accroître les avantages économiques du bilinguisme dans la province. Le rapport de suivi a été rédigé par deux économistes respectés du Nouveau-Brunswick. Ce rapport s'intitule *Deux langues, c'est bon pour les affaires*. Nous reconnaissons la véracité de la plupart des données contenues dans le rapport, lequel démontre clairement que le bilinguisme favorise les affaires au Nouveau-Brunswick. Nous croyons que le gouvernement a un rôle à jouer pour accroître les avantages économiques du bilinguisme. Le premier ministre accepte-t-il les conclusions du rapport? D'ailleurs, de quelle façon jouera-t-il un rôle de premier plan afin de souligner le fait que le bilinguisme sert les intérêts de la province?



L'hon. M. Higgs : Je vous remercie de la question, Monsieur le président. Nous acceptons tout à fait les conclusions du rapport. Nous reconnaissons en outre la possibilité d'assurer l'équité au sein du système. Nous admettons également l'échec qui découle de notre incapacité à enseigner à nos jeunes à parler les deux langues officielles. Les deux éléments vont donc de pair. Nous voulons donner à un plus grand nombre de personnes, d'habitants et d'enfants de la province plus de possibilités à cet égard.

Encore une fois, Monsieur le président, nous examinons les faits et affirmons que le bilinguisme peut être un avantage qu'aucune autre province ne possède — le Nouveau-Brunswick étant une province officiellement bilingue —, mais il faut que toute la population du Nouveau-Brunswick dispose de cet avantage. Voilà pourquoi, lorsque nous examinons le système scolaire, nous disons : Comment pouvons-nous nous trouver à l'heure actuelle dans une situation où, dans le secteur anglophone, moins de 20 % de nos jeunes deviennent réellement bilingues? Comment est-ce possible après 50 ans? Je ne suis pas prêt à accepter la situation comme étant convenable. Je ne suis pas prêt à l'accepter comme étant juste. Je veux régler la situation pour tous les gens du Nouveau-Brunswick, Monsieur le président.

M. McKee : Monsieur le président, je peux comprendre le premier ministre, qui a répondu à la question à maintes reprises en disant que nous devons augmenter le nombre de diplômés bilingues. Dans ce cas, pourquoi les gens d'en face ont-ils songé à annuler le programme d'immersion en français? Ils doivent régler les problèmes sous-jacents afin d'améliorer le programme, et non l'annuler. Quand nous examinons les faits présentés dans le rapport, nous constatons que 41 % des personnes âgées de 15 à 44 ans sont bilingues. Le chiffre correspond au pourcentage de personnes qui suivent le programme d'immersion en français. Le premier ministre déforme les faits pour faire avancer son programme.

Les avantages du bilinguisme sont réels dans la province, Monsieur le président. Je pense à ma femme. Elle vient de l'Alberta — l'Alberta. Elle a suivi un programme d'immersion en français et a fréquenté l'université, à la Faculté Saint-Jean, en Alberta, puis elle a étudié ici, à Moncton, à la Faculté de droit. Que dit alors le premier ministre à propos du chef du quatrième parti et de sa position concernant la modification de la *Loi sur les langues officielles*?

[Original]

L'hon. M. Cardy : Monsieur le président, c'est un peu hallucinant d'entendre les commentaires qui nous proviennent de l'autre côté de la Chambre. Au cours des derniers mois, les parlementaires du côté de l'opposition n'ont-ils pas porté attention à ce qui a été dit par rapport à ce sujet?

[Traduction]

Je ne sais pas exactement ce qui se passe de l'autre côté. Je sais que Cannabis NB connaît une importante pénurie de produits, mais une partie des stocks a peut-être été mise de côté dans l'antichambre de l'opposition.



Des commentaires sur une question d'importance publique : voilà ce que je viens d'entendre à la Chambre du peuple concernant l'immersion en français. L'opposition officielle n'a-t-elle pas été le moins attentif au cours des derniers mois? L'opposition officielle n'a-t-elle pas remarqué que j'avais pris la parole pour dire que, à la suite de nos consultations auprès des gens du Nouveau-Brunswick, nous avons choisi de maintenir pour l'année en cours le point d'entrée au programme d'immersion en français? Il semblerait que non.

Voilà qui est frustrant. Nous sommes réunis ici afin de parler de la façon de mettre sur pied un système d'éducation de premier ordre et invitons les parlementaires du côté de l'opposition officielle à se joindre à nous pour discuter, échanger et contribuer à trouver la solution qui nous permettra d'assurer que les diplômés du Nouveau-Brunswick — anglophones et francophones réunis — peuvent soutenir une conversation dans les deux langues officielles. C'est frustrant quand les gens d'en face ne semblent même pas être attentifs.

[Original]

Donc, je vais parler dans les deux langues officielles. Nous allons pousser afin de nous assurer que tous les jeunes obtiennent leur diplôme au Nouveau-Brunswick avec une connaissance des deux langues officielles.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Il nous reste 10 minutes. Je dois donner la parole au député de Fredericton-Grand Lake et chef de son parti.

Soins de santé

M. Austin : Merci, Monsieur le président. L'année dernière, plus de 2 000 cas de violence envers le personnel des soins de santé ont été recensés dans la province. En fait, la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers a affirmé que les attaques contre le personnel des soins de santé avaient, en cinq ans, presque doublé au Nouveau-Brunswick, sans doute en raison de la frustration que les patients ressentent à l'égard du système. Le personnel infirmier, les infirmières auxiliaires autorisées, les infirmières immatriculées et les autres travailleurs de première ligne travaillent d'arrache-pied pour prodiguer des soins de qualité. Je vais donc poser au ministre de la Santé la question suivante : Le ministre de la Santé peut-il nous dire ce que fait le ministère pour faire face à l'augmentation de la violence dans nos hôpitaux?

L'hon. M. Flemming : Je vous remercie de la question. La violence telle qu'elle s'est manifestée au sein du système de soins de santé nous paraît à tous odieuse et épouvantable. Deux aspects sont néanmoins à considérer.



Il y a d'abord ce que je qualifierais de comportement criminel. J'exhorterais ma collègue la procureure générale à user de toute l'influence dont nous disposons, pour faire en sorte que les personnes en question soient poursuivies. Elles devraient faire l'objet de poursuites. Elles devraient être sévèrement punies avec toute la rigueur que permet la loi. Il s'agit d'une conduite illicite et d'un comportement illégal, et les personnes qui agissent ainsi devraient être dûment poursuivies.

Cela dit, les membres du personnel infirmier sont aux prises avec d'autres situations problématiques. Ils s'occupent de personnes qui sont atteintes de démence, de maladie mentale, ou qui ont des réactions nocives à un médicament et d'autres choses du genre. Nous devons là aussi déployer des efforts pour soutenir davantage le personnel infirmier, étant donné que les besoins à cet égard semblent de plus en plus grands. Merci.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Austin : Je remercie le ministre de la réponse et je conviens que le système de justice doit jouer le rôle qui lui revient quand il est saisi de tels cas. Honnêtement, nous devrions sévir contre certaines des personnes concernées.

Par contre, il nous faut mettre en place des mesures de protection au cas même où des incidents se produiraient. Je crois comprendre que les hôpitaux disposent maintenant d'agents de sécurité qui ne peuvent pas intervenir physiquement pour contenir les personnes qui sont violentes envers les travailleurs de première ligne en soins de santé. Je dois poser encore une fois la question suivante au ministre : Des mesures sont-elles prévues? Des motions sont-elles en voie d'être présentées pour permettre aux agents de sécurité formés d'intervenir physiquement s'il le faut afin que notre personnel des soins de santé soit protégé tous les jours pendant qu'il s'emploie à prodiguer des soins aux gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Flemming : Encore une fois, je vous remercie de la question. J'accepte et j'appuie entièrement les propos du chef de l'Alliance des gens selon lesquels tout comportement criminel est tout à fait inacceptable. Il convient de sévir contre de telles personnes. Les gens doivent comprendre que ce type de comportement criminel dans nos hôpitaux sera sanctionné et jugé avec toute la rigueur que permet la loi. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Les autres questions sont un peu plus complexes. Des patients ont parfois une réaction nocive à un médicament. Des problèmes de santé mentale surviennent, de sorte qu'une personne peut être très calme et, tout à coup, être très agitée. Il y a la démence, qui pose des défis constants, les personnes n'étant pas elles-mêmes. Les membres du personnel infirmier sont exposés à de telles situations, et nous devons leur apporter soutien et sécurité et agir en temps opportun lorsque quelqu'un s'en prend à eux pour tenter de contenir dès le début de telles situations et d'éviter qu'elles n'empirent...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.



Environnement

M. Coon : Merci, Monsieur le président. Hier, pendant la période des questions, la députée de Memramcook-Tantramar a demandé au ministre de l'Environnement s'il ferait preuve d'initiative pour la province afin de réduire l'utilisation des plastiques à usage unique, à commencer par une interdiction visant les sacs de plastique à l'échelle de la province, et le ministre a répondu que l'enjeu ne faisait pas partie de ses priorités. La question suivante se pose : Quelles sont ses priorités?

Nous n'avons toujours pas vu le premier ministre transmettre une lettre de mandat au ministre concerné ni à tout autre ministre au sujet de l'enjeu soulevé ; alors, aucune donnée ne nous a été fournie à cet égard. C'est aujourd'hui le 5 juin que l'ONU célèbre la Journée mondiale de l'environnement, soit une journée parfaite pour poser la question suivante : Le ministre de l'Environnement fera-t-il part à la Chambre des priorités qui lui sont propres en matière de protection de l'environnement au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Carr : Monsieur le président, le chef du Parti vert essaie encore de déformer les propos et de miner sa crédibilité à l'Assemblée législative. J'ai clairement dit que les priorités des municipalités étaient celles que j'avais mentionnées. J'ai mentionné leurs six grandes priorités, Monsieur le président. Je suis sûr que le député, le chef du Parti vert, a rencontré à plusieurs reprises les associations municipales.

Maintenant, nous ne pouvons pas courir après chaque petite balle qui nous est lancée, comme un chien poursuivant une voiture, mais je peux vous dire tout de suite que la réduction du plastique dans la province constitue une priorité pour le gouvernement. La réduction de l'utilisation des sacs en plastique est une priorité pour le gouvernement. La protection de l'environnement dans notre province est une priorité pour le gouvernement, Monsieur le président.

Nous avons en fait entendu, au cours des deux derniers jours, beaucoup de déclarations contradictoires des trois parlementaires du Parti vert. Qui soutiennent-ils en ce qui a trait au pétrole et au gaz? Est-ce John Horgan? Est-ce le chef du Parti vert en Colombie-Britannique? Est-ce la chef fédérale, Elizabeth May? J'aimerais...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Coon : Il est bon de savoir, Monsieur le président, que le ministre a au moins une priorité qui est, selon ses dires, la réduction du plastique. Toutefois, la *Loi sur le contrôle des pesticides* l'autorise à mettre fin à l'épandage du glyphosate sur nos forêts. La *Loi sur l'assainissement de l'eau* lui permet d'imposer des normes juridiquement contraignantes en matière de qualité de l'eau afin de protéger nos rivières et ruisseaux, de renforcer la protection de nos terres humides et d'instaurer un seuil de couvert forestier à maintenir dans nos bassins hydrographiques. La *Loi sur l'assainissement de l'air* lui permet de mieux protéger la santé des personnes du Nouveau-Brunswick qui vivent à proximité de sources de pollution chronique de



l'air. La *Loi sur les changements climatiques* lui permet de protéger les familles et les collectivités du Nouveau-Brunswick contre les conséquences de la crise climatique. La *Loi sur l'assainissement de l'environnement* lui permet de renforcer l'efficacité de notre processus d'étude d'impact sur l'environnement. Encore une fois, ma question s'adresse expressément au premier ministre : Quelles sont ses priorités? Les priorités que je viens de mentionner en font-elles partie?

L'hon. M. Carr : Monsieur le président, la protection de l'environnement, pour ce qui est des lois que le député d'en face a mentionnées, est une priorité pour le gouvernement et l'a toujours été. Ce n'est pas seulement une priorité pour le gouvernement actuel, Monsieur le président, mais pour tous les ministres précédents, et ce, des deux côtés de l'Assemblée législative. J'ai parlé aux ministres précédents qui ont occupé mon poste, à la place Marysville, en tant que ministre responsable de l'environnement.

Personne dans notre ministère ne laisse de côté les enjeux en question. Nous disposons des professionnels les plus instruits et les plus qualifiés... Les gens de notre ministère, Monsieur le président, s'investissent tellement dans leur travail que chacun des enjeux que le député d'en face a soulevés est leur priorité absolue. Il ne se passe pas une journée sans que l'un de ces enjeux soit évoqué au ministère de l'Environnement. À mon avis, le député d'en face devrait commencer à agir en faveur du Nouveau-Brunswick plutôt que de l'abaisser.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Fracturation hydraulique

M^{me} Harris : Merci beaucoup, Monsieur le président. Monsieur le président, je dois être très claire. Nous traversons maintenant une période très, très sombre et tourmentée au Nouveau-Brunswick. Nous observons le premier ministre actuel imposer son style autoritaire à la Doug Ford et des politiques à la Trump : il faut procéder à sa façon et ne construire en aucun cas de nouvelles routes au Nouveau-Brunswick... Il agit de son propre chef sans aucune consultation. Il ne consulte pas son Cabinet ni la population du Nouveau-Brunswick. Il faut procéder à sa façon, et c'est indiscutable. Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick doivent être bien conscients de ce qui se passe dans la province.

(Exclamations.)

M^{me} Harris : Ne me dites pas, en face, de me taire. C'est à mon tour de parler.

Monsieur le président, je pose ma question directement au ministre des Affaires autochtones. Nous avons constaté que la tactique consistant à procéder à la levée avant de consulter est utilisée dans le cadre de la levée du moratoire sur la fracturation. Je ne peux pas comprendre comment, en tant que ministre des Affaires autochtones, vous avez autorisé cela. Vous êtes plus avisé que cela ; alors, efforcez-vous de faire mieux.



Le président : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Stewart : Monsieur le président, il est important de... Je remercie la députée d'en face. Voici quelques faits. Nous avons fait campagne pour la mise en valeur du gaz naturel. Cela figurait dans notre plateforme. En tant que législateurs à l'Assemblée législative, notre travail consiste à légiférer. Une loi interdisait l'exploitation du gaz naturel. Un moratoire était en vigueur. Bien sûr, l'autre gouvernement l'avait mis en place. Étant donné que nous avons pris l'engagement électoral en question et qu'il figure dans notre plateforme, nous avons le droit, en tant que législateurs, de proposer une loi qui nous permet d'honorer nos engagements électoraux. Nous avons cependant l'obligation de consulter. Il s'agit de l'honneur de la Couronne, que nous devons respecter.

J'ai rencontré les Mi'kmaq et les Wolastoqiyik en décembre. Ils m'ont demandé si, en tant que ministre des Affaires autochtones, je m'assurerais qu'ils sont consultés. Je leur ai dit que ce serait bien le cas, et ils seront consultés. Nous mènerons des consultations au sujet des perspectives de développement d'une industrie. Cependant, si une loi l'interdit, nous ne pouvons pas créer d'industrie. Merci.

M^{me} Harris : Monsieur le président, les gens d'en face peuvent se lever pour essayer de m'empêcher de poser une autre question, mais cela n'arrivera pas. Nous nous ferons entendre de ce côté-ci de la Chambre.

Monsieur le président, il est difficile là encore de croire que le moratoire a été levé il y a un mois sans aucune consultation. Où seront stockées les eaux usées? Quelles mesures seront prises pour protéger les rivières et les bassins hydrographiques?

Le gouvernement actuel agit sans scrupule et sans considération. Nous le constatons encore et encore. Il faut toujours que les parlementaires d'en face disent qu'ils obtiennent des résultats. Eh bien, pour obtenir des résultats, il faut commencer par consulter les peuples autochtones et les gens du Nouveau-Brunswick. Le style politique du premier ministre, où il n'en fait qu'à sa tête, est tout à fait pitoyable. Je demande au ministre des Affaires autochtones de s'assurer que la consultation...

Le président : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Stewart : Monsieur le président, je remercie la députée d'en face. Il s'agit bien sûr de l'honneur de la Couronne, que nous respecterons.

Toutefois, si une loi interdit une industrie, non seulement l'industrie en question n'existe pas, mais, pis encore, une loi l'interdit. Pour honorer nos engagements électoraux, nous devons, en tant que législateurs, adopter une loi qui nous permet de développer une industrie prometteuse. C'est possible. Il s'agit d'une industrie prometteuse pour la province. Cette industrie a déjà existé au même endroit.



Alors, bien sûr, nous consulterons les Premières nations. En tant que ministre, je me suis engagé à le faire. J'ai donné ma parole aux chefs, et nous, de ce côté-ci de la Chambre, tenons parole. Nous consulterons les Premières nations du Nouveau-Brunswick.

